

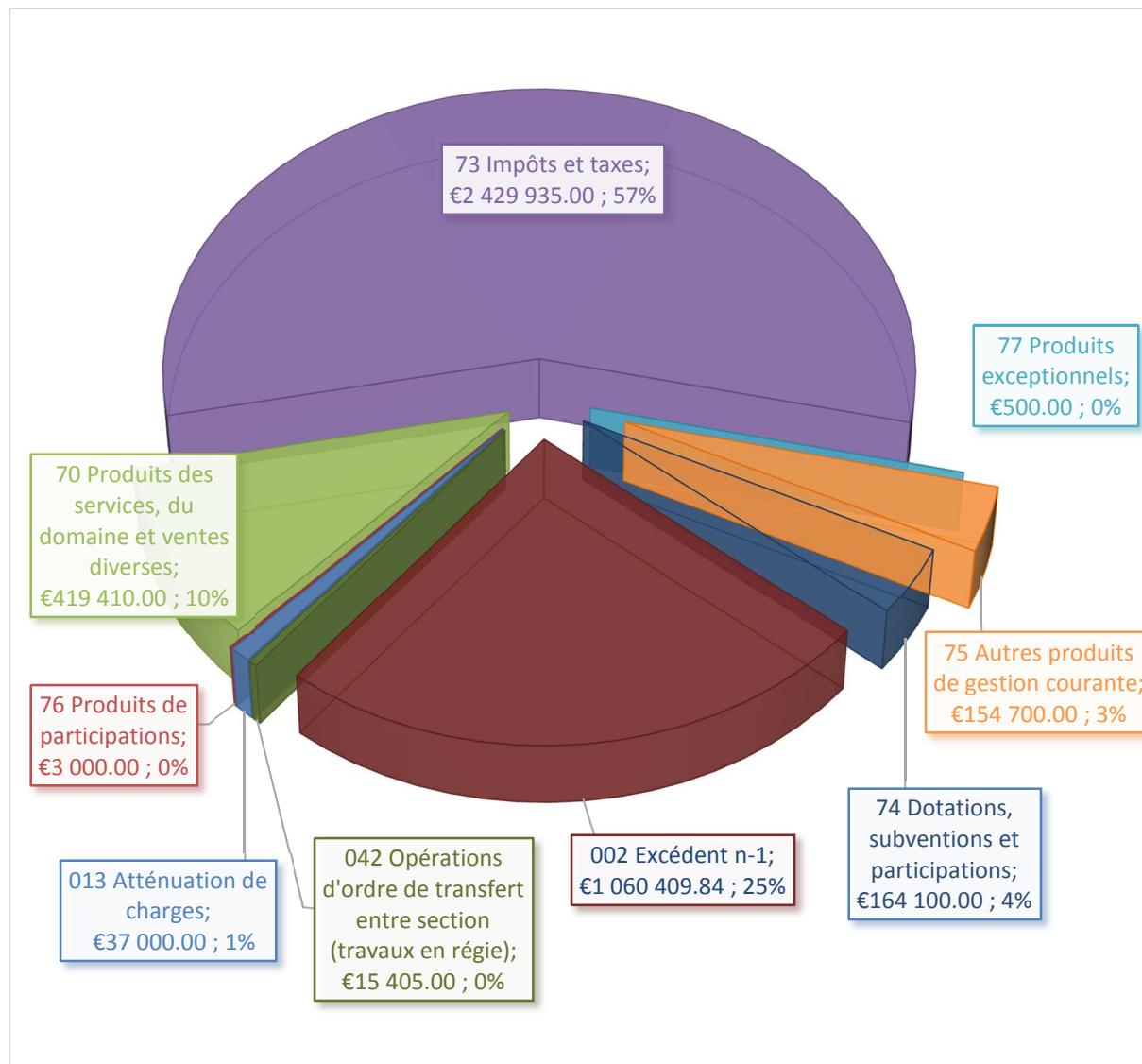


**RAPPORT DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
BUDGET PRIMITIF 2019
Budget principal**

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRE du 17 août 2015.

Il prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité www.quincieux.fr

**Section de fonctionnement, 4 284 459.84 €
(2018 : Budget après DM 5 244 500 €)**
Recettes

Chapitre 002 report capitalisé 2018

Compte tenu des programmes d'investissement 2019 à engager, une partie de l'excédent 2018 de fonctionnement a été basculé en investissement

Chapitre 013 Atténuations de charge

Dans ce chapitre sont constatés les remboursements des absences de personnel pour maladie, accident de service ou maternité par l'assureur et la CPAM.

Est également comptabilisée dans ce chapitre la participation de la Commune de Lissieu aux frais de personnel de l'animatrice du Relais d'assistants maternels (RAM)

A noter que la prévision est supérieure à la réalisation 2018 car une régularisation de la compensation pour Lissieu au titre de 2018 doit être réalisée.

De plus, deux agents sont concernés par des longues maladies et un temps partiel thérapeutique.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Dans ce chapitre est comptabilisé l'amortissement des subventions perçues pour des investissements amortissables.

Des crédits ont également été provisionnés pour des opérations dites « de travaux en régie ». Il s'agit de travaux d'investissement réalisés par la Collectivité qui sont dans un premier temps comptabilisés en fonctionnement (acquisition de matériels, fournitures, ...) puis constaté par opération d'ordre en section d'investissement.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Ce chapitre est constant. Une légère progression est prévue sur l'article 70688 en raison de la reprise en régie du service périscolaire.

Chapitre 73 Impôts et taxes

Le prévisionnel 2019 est supérieur au prévisionnel 2018 en raison principalement d'une hausse attendue du produit lié aux impositions locales.

Depuis la loi de finances 2017, les bases varient en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre n-2 et n-1. La variation devrait être de 2,16 %.

Les taux locaux seront maintenus.

FOCUS REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Le dégrèvement se fera en 3 temps

- 2018 : 30 %
- **2019 : 65 %**
- 2020 : 100 %

Quotient familial	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement de 30%	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement dégressif
1 part	27 432 €	27 432 € < RFR ≤ 28 448 €
1,5 part	35 560 €	35 560 € < RFR ≤ 37 084 €
2 parts	43 688 €	43 688 € < RFR ≤ 45 720 €
2,5 parts	49 784 €	49 784 € < RFR ≤ 51 816 €
3 parts	55 880 €	55 880 € < RFR ≤ 57 912 €
3,5 parts	61 976 €	61 976 € < RFR ≤ 64 008 €

A retenir :

Pour compenser la suppression à l'échéance 2020, l'État réfléchit à des mesures compensatoires qui doivent être arrêtées prochainement.

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

En conformité avec les orientations du Débat d'orientation budgétaire, une nouvelle baisse de la DGF est projetée. Elle est ramenée de 45 900 € à 15 000 € pour 2019.

De plus, la Commune ne bénéficie plus du fonds de soutien pour les nouveaux rythmes scolaires et connaît une baisse de la dotation relative au Contrat enfance jeunesse (CEJ).

Les autres dotations



A noter

L'inscription d'une nouvelle « dotation » le FCTVA sur le fonctionnement estimé à 4 300 €

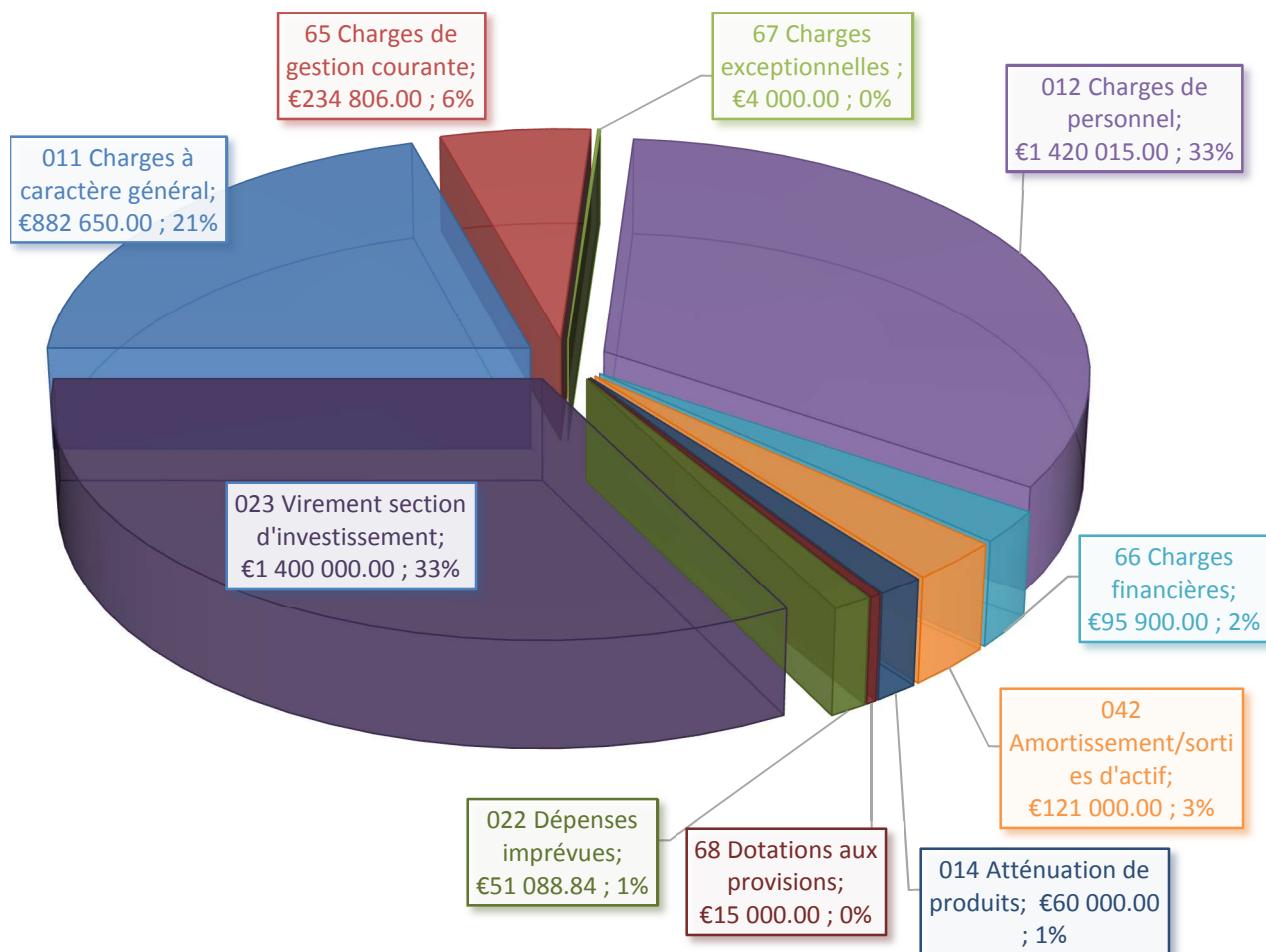
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Il est attendu une hausse des produits sur ce chapitre en raison de la mise en location de nouveaux biens communaux.

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Pas d'éléments notables

Les recettes de fonctionnement, reports antérieurs capitalisés déduits, devraient être inférieures de plus de 467 000 € par rapport à 2018.

Dépenses**Chapitre 011 Charges à caractère général****A noter :**

Dépense d'énergie : Pour ces dépenses, il a été intégré les prévisions d'augmentation de l'électricité (autour de 10 %) et d'une légère baisse du prix du gaz en 2019.

Crédits de fonctionnement médiathèque : augmentation sensible (2 000 € ouverts en 2018 pour 6 700 € ouverts en 2019) due à la nécessité de pourvoir aux premiers équipements de la nouvelle médiathèque.

Ouverture de crédits de fonctionnement pour le service enfance jeunesse : 10 500 € (hors personnel)

Projets 2019 :

- Audit et assistance à la renégociation des contrats d'assurance 3 600 € HT
- Festival Saôn'automne 20 000 €
- Frais de dossier prêt bancaire 1 000 €

D'une manière générale les autres dépenses de chapitre sont constantes.

Chapitre 012 Charges de personnel

Certains personnels bénéficient au titre de 2019 du parcours professionnel carrière rémunération (PPCR) et voient leur rémunération augmenter. Ces majorations devraient se poursuivre en 2020 et 2021

Globalement les charges patronales varient peu en 2019. Une baisse est à constater sur la cotisation du Centre de Gestion du Rhône.

Évolution des cotisations à la charge des agents et de la Commune :

Cotisations	2018	2019
<u>CNRACL</u> Agent Commune	10.56 %	10.83 %
	30.65 %	30.65 %
<u>IRCANTEC</u> <u>(tranche A)</u> Agent Commune	2.80 %	2.80 %
	4.20 %	4.20 %
<u>URSSAF</u> vieillesse Agent Commune	6.90%/0.40 %	6.90%/0.40 %
	8.55 %/1.90%	8.55 %/1.90%
<u>URSSAF</u> allocations familiales (commune)	5.25 %	5.25 %
<u>URSSAF</u> maladie	13 %	13 %
<u>URSSAF</u> accident du travail	1.60 %	1.60 %
<u>SMIC</u>	9.88 €	10.03 €
<u>CNFPT</u>	0.90 %	0.90 %
<u>Centre de</u> <u>gestion</u>	1.28 %	1.18 %

Évolution des effectifs :

La masse salariale est supérieure de près de 9.50 % par rapport aux crédits prévisionnels ouverts en 2018 en raison des prévisions d'effectifs suivants :

- 5 animateurs à 27.50 h sur 4 mois
- 4 animateurs à 17.75 h sur 4 mois
- 2 animateurs à 12.50 h sur 4 mois
- 1 renfort animation à 8h sur 12 mois
- 1 renfort administratif à temps complet pour 3 mois
- 5 renforts techniques à temps complet pour 3 mois

- 1 renfort administratif « communication » à 18h pour 12 mois

Ces emplois représentent 127 000 €. Ils seront ouverts en fonction de la fréquentation prévisionnelle au service périscolaire à la rentrée 2019-2020.

Sont également budgétés les avancements de grades possibles en 2019

Chapitre 014 Atténuation de produits

Le volume global du FPIC n'augmente pas en 2019. Toutefois la contribution étant fonction de la situation des autres intercommunalités, il est prévu 60 000 € pour 44 872 € payés en 2018.

Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement

Provision de 51 088.84 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

La prévision est inférieure à celle de 2018 car une dotation aux investissements a été réalisée au stade de l'affectation du résultat 2018 (voir compte administratif 2018)

Chapitre 042 Opérations d'ordre

 **A noter :**
Ouverture de crédits pour la réalisation de « travaux en régie ». Il s'agit de travaux réalisé directement par les services concourant à l'augmentation de la valeur du patrimoine. Le paiement des fournitures se fait dans un premier temps en fonctionnement puis une opération d'ordre constate l'enrichissement en investissement.

Ce chapitre comptabilise les opérations d'amortissement.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre connaît une augmentation sensible malgré une baisse des concours aux organismes extérieurs.

Ces évolutions s'expliquent comme suit :

- Ouverture d'une ligne pour constater les créances irrécouvrables (3 000€ provisionnés)
- Modification de l'imputation comptable de la compensation versée à l'Association gestionnaire du multi accueil désormais comptabilisée comme une subvention (article 6574). Les années précédentes, la dépense était constatée au chapitre 011 (64 863 €)
- Contribution à l'organisation de l'accueil de loisirs de St Germain des vacances scolaires, provision de 5 000€ (530 € payés pour l'ALSH de novembre 2018)
- Augmentation de la contribution au Pôle ADS (Urbanisme) de la Métropole 19 800 € pour 14 575 € en 2018 car les autorisations déposées et donc transmises sont plus nombreuses (*pour mémoire ce service a été mis en place suite au retrait de l'instruction des services de l'Etat*)

 **A noter**
Une **baisse** est à constater au 65548 où sont enregistrées les contributions aux organismes de regroupements car la Commune est arrivée à échéance de la convention avec le SIBA (Syndicat Beaujolais Azergues)

Les seules contributions aujourd'hui versées sont celles au Syndicat de Gendarmerie et au Syndicat Mixte Plaine et Monts d'Or.

Apparition d'un nouvel article 65888 qui permet de constater les arrondis sur le prélèvement à la source défavorables à la Collectivité. Son pendant existe en recettes lorsque ces mêmes arrondis sont favorables.

Chapitre 66 Charges financières

La hausse est importante sur ce chapitre car les intérêts relatifs au futur prêt ont été provisionnés (2 trimestrialités)

Compte : 66111	Opération :	Fonction :	Total : 57 823.59 €
----------------	-------------	------------	---------------------

Code et désignation de l'emprunt	Annuité
02082 - Acquisition Terrain Bérerd-Fnanc. investissement	11 541,50 €
05084 - Projet école élémentaire	7 284,71 €
07085 - Acquisition Joubert	14 986,50 €
09086 - Acquisition SERVIGNAT	526,01 €
a0112257v2 - Pret bonifix construction école élémentaire	9 318,20 €
BP13 - Investissement-Centre Village	14 166,67 €

Il est également prévu des crédits pour le constat des ICNE (Intérêts courus non échus) qui doivent désormais être constatés. Ici aussi des crédits pour les ICNE relatifs au nouveau prêt ont été provisionnés.

Les ICNE sont les intérêts de la dette payés sur l'exercice n à rattacher sur l'exercice n-1

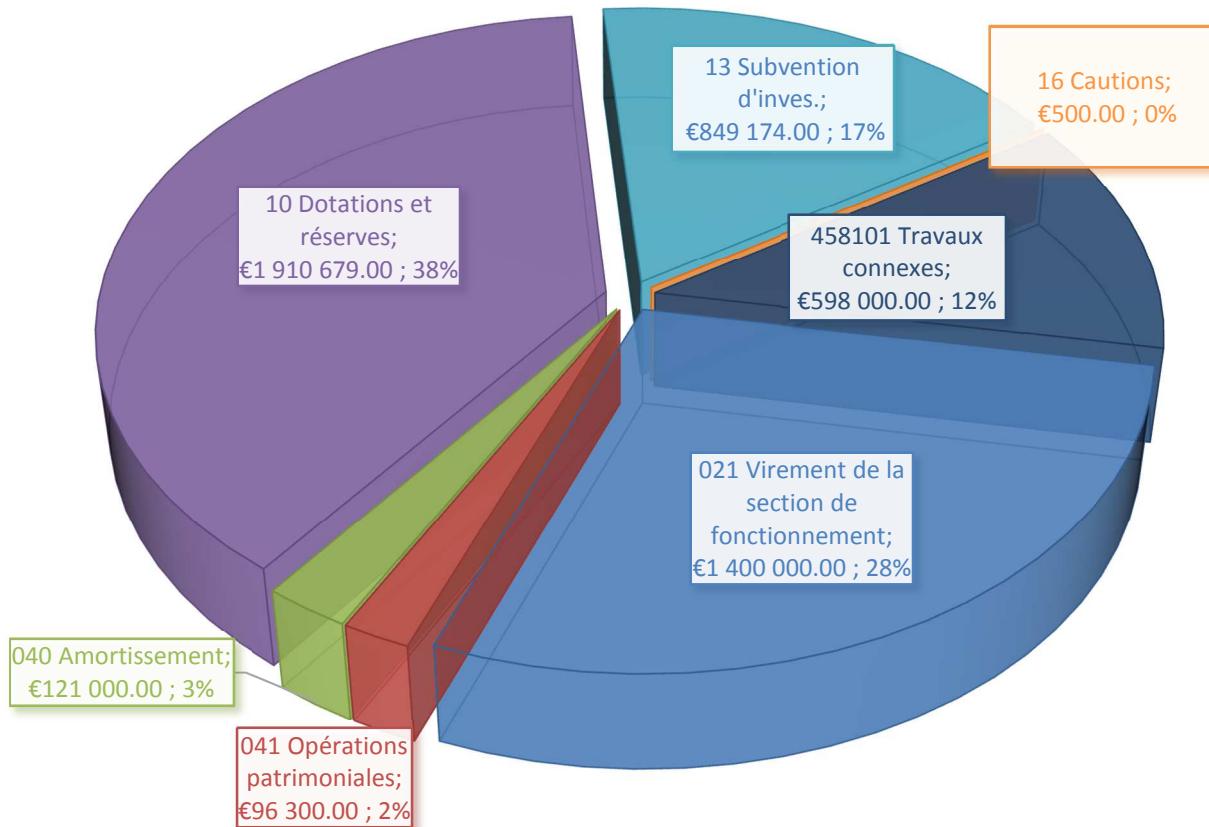
Organisme prêteur	Première éch. 2019	Dernière éch. 2018	Intérêts de la 1ere échéance 2019	Total intérêts 2019	ICNE 2018 (contre-passat° 2019)	ICNE 2019 (rattachement fin d'année)	ICNE 2019 - ICNE 2018
Agence Dexia Crédit Local	01/01/2019	01/12/2018	645.66 €	7 284.71 €	645.66 €	560.89 €	-84.77 €
Agence Caisse d'Epargne R	25/01/2019	25/12/2018	1 308.95 €	14 986.50 €	261.79 €	235.37 €	-26.42 €
Agence Banque Postale	01/02/2019	01/02/2018	14 166.67 €	14 166.67 €	12 986.11 €	11 687.50 €	-1 298.61 €
Agence Caisse d'Epargne R	25/02/2019	25/11/2018	141.58 €	526.01 €	56.63 €	47.04 €	-9.59 €
Agence Dexia Crédit Local	01/08/2019	01/08/2018	11 541.50 €	11 541.50 €	4 808.96 €	4 576.25 €	-232.71 €
Agence Caisse d'Epargne R	25/12/2019	25/12/2018	9 318.20 €	9 318.20 €	155.30 €	132.26 €	-23.04 €
			37 122.56 €	57 823.59 €	18 914.45 €	17 239.31 €	-1 675.14 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Une inscription est prévue pour régulariser un trop perçu de la Métropole de Lyon sur la dotation de compensation versée à la Commune (3 033€)

Chapitre 68 Provision

La provision pour le contentieux prévue lors du conseil municipal de février 2019 est enregistrée dans ce chapitre.

**Section d'investissement, 4 975 653 €
(2018 : Budget après DM 6 192 950 €)**
Recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

Il s'agit de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2019

Chapitre 040 Opérations d'ordre

Il s'agit des amortissements de l'année 2018

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Ce chapitre permet de retracer les opérations d'ordre liées aux avances versées aux entreprises lors de travaux et d'intégrer dans les programmes les études réalisées en amont et d'insertion. Ce chapitre a son pendant strictement identique en dépenses d'investissement

Chapitre 10 dotations fonds divers

Le FCTVA 2019 devrait être un peu plus important que celui de 2018 car les investissements ont été plus nombreux en 2017.

Le versement sur la taxe d'aménagement de la Métropole de Lyon devrait être constant. Est également comptabilisé ici l'affectation du résultat 2018 en investissement.

Chapitre 13 Subventions d'investissement

<u>Subventions 2019</u>	<u>RAR 2018</u>
Drac Médiathèque	103 500.00 €
	2019
DGD Drac Travaux	272 722.00 €
Région médiathèque (solde)	5 300.00 €
Réserve parlementaire médiathèque	10 000.00 €
DSIL MJC	127 652.00 €
Région vidéoprotection	30 000.00 €
DSIL restaurant scolaire	300 000.00 €
Total 2019 hors rar	745 674.00 €
Total 2019 avec rar	849 174.00 €

Chapitre 16 Emprunt

Sont prévus ici des crédits pour les cautions versées pour les jardins de Chamalan



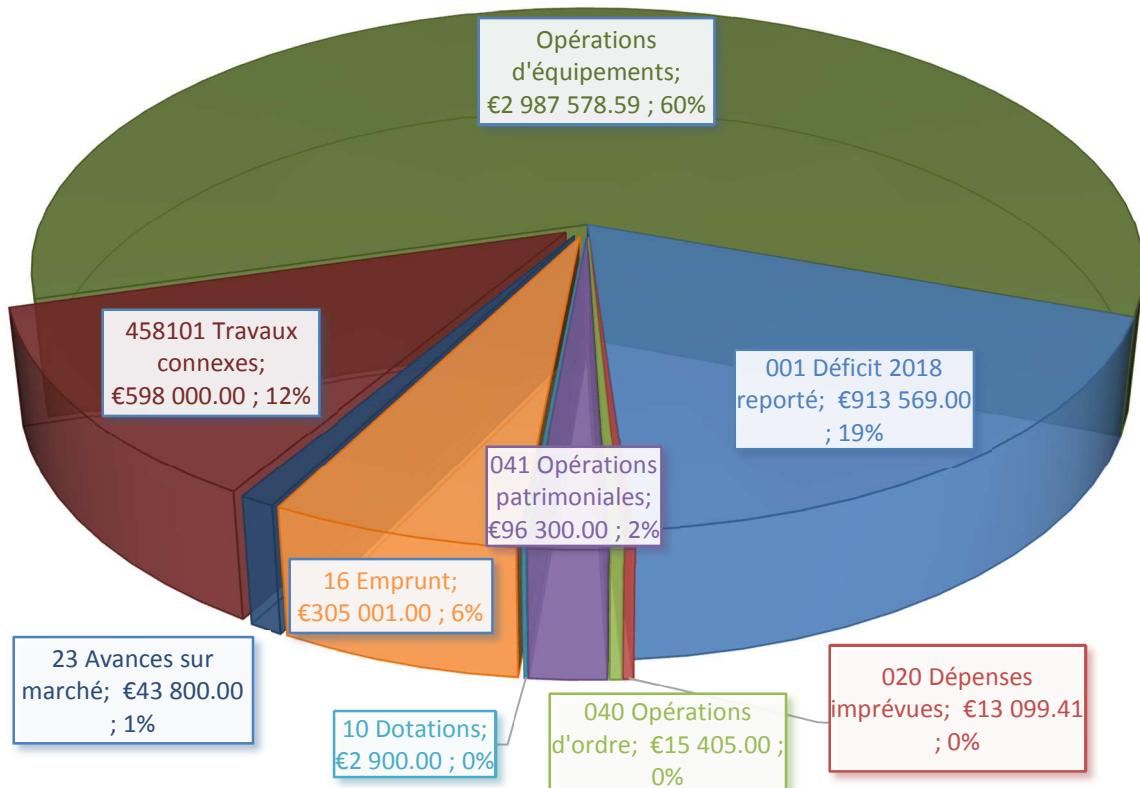
A noter

Le prêt prévu lors du Débat d'orientation budgétaire fera l'objet d'une décision modificative lorsqu'il sera acté par le Conseil Municipal.

Chapitre 458201 Travaux connexes

Ce chapitre de comptes de tiers enregistre le versement fait par APRR pour les travaux connexes liés au remembrement

Dépenses



Chapitre 001 Déficit 2018 reporté

Est constaté ici le déficit de la section d'investissement 2018. Il est compensé par l'autofinancement provisionné au chapitre 10 (recettes).

Chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement

Les crédits provisionnés permettront de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues courant 2018

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section

Ce chapitre permet de retracer les écritures d'ordre liées à l'intégration des travaux en régie et à la reprise sur amortissement (amortissement des subventions)

Ce chapitre permet de retracer les opérations d'ordre liées aux avances versées aux entreprises lors de travaux et d'intégrer dans les programmes les études réalisées en amont et d'insertion. Il a son pendant strictement identique en recettes d'investissement

Chapitre 10 Dotations

Une régularisation sur le FCTVA 2018 doit être réalisée. Il a été intégralement comptabilisé en investissement alors qu'une partie concerne l'investissement.

Chapitre 16 emprunts

Deux trimestrialités pour le nouvel emprunt sont provisionnées en sus du capital des autres prêts

Sont également prévus dans ce chapitre le remboursement de la dette au Syder ainsi que des crédits pour le remboursement des cautions versées.

Chapitre 20, 204, 21 et 23 Opérations d'investissements 2019

Compte : 1641	Opération :	Fonction :	Total : 151 631.81 €
---------------	-------------	------------	----------------------

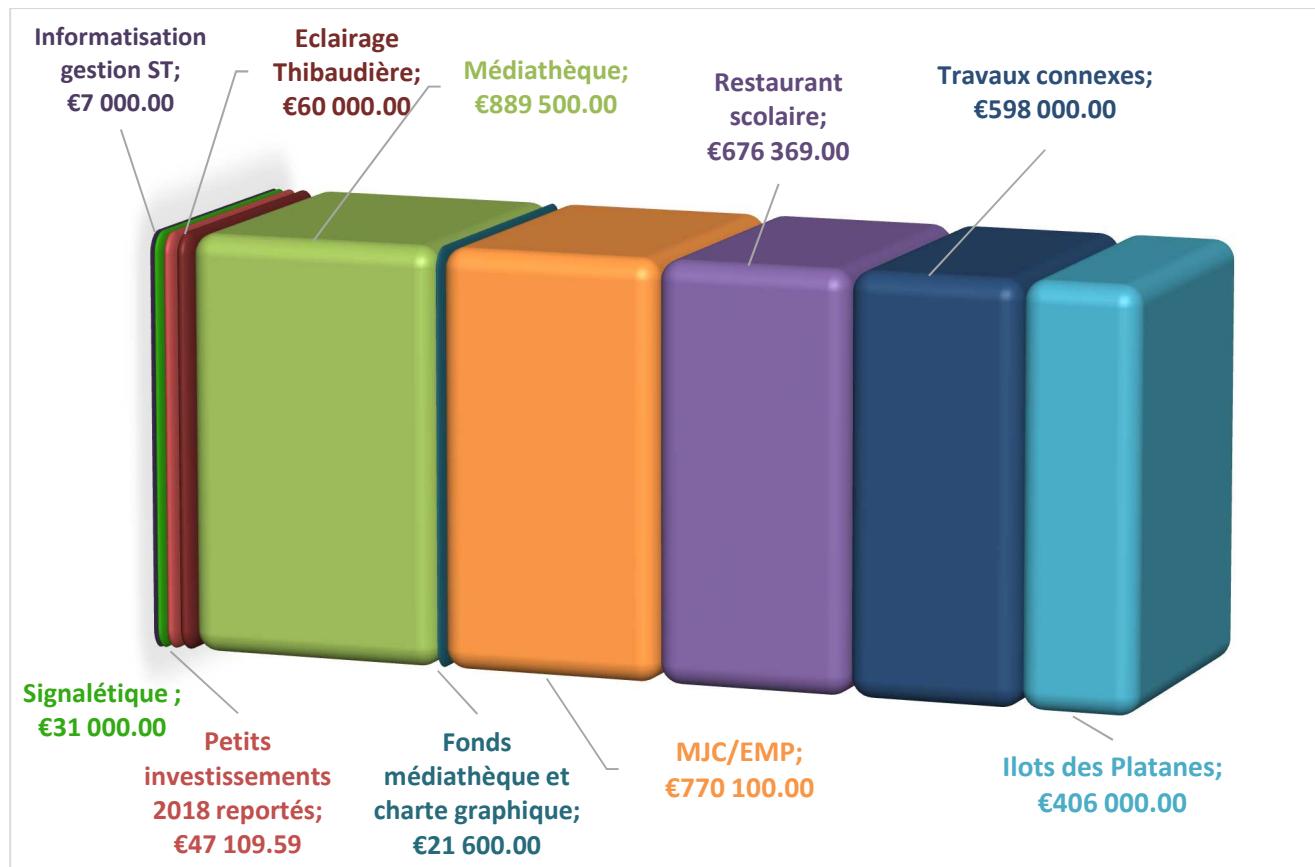
Code et désignation de l'emprunt	Annuité
02082 - Acquisition Terrain Bérerd-Fnanc. investissement	9 696,44 €
05084 - Projet école élémentaire	27 946,09 €
07085 - Acquisition Joubert	37 118,82 €
09086 - Acquisition SERVIGNAT	14 442,84 €
a0112257v2 - Pret bonifix construction école élémentaire	29 094,29 €
BP13 - Investissement-Centre Village	33 333,33 €

Détail des investissements prévus

Opération	Intitulé	Report (RAR)	Ouverture 2019	Total
12	Autres aménagements d'espaces publics	4 752.00 €		4 752.00 €
30	Programme modernisation de l'éclairage public	2 305.65 €	1.00 €	2 306.65 €
100-1	Démolition et reconstruction de la médiathèque	518 238.00 €	371 262.00 €	889 500.00 €
100-2	Nouveau restaurant scolaire	5 100.00 €	671 269.00 €	676 369.00 €
101	Ilots des Platanes	381 800.00 €	24 200.00 €	406 000.00 €
102	MJC/EMP	28 080.00 €	742 020.00 €	770 100.00 €
103	Boulodrome	26 659.20 €		26 659.20 €
104	Tennis	11 056.54 €		11 056.54 €
203	Acquisition matériels et mobiliers ST	2 335.20 €		2 335.20 €
458101	Travaux connexes	27 283.41 €	570 716.59 €	598 000.00 €
Etudes (0)				
19 0 1	La Chapelle		5 000.00 €	5 000.00 €

19 0 2	Chaufferie EMP		5 000.00 €	5 000.00 €
Bâtiments communaux (1)				
19 1 5	Travaux 2019 école maternelle		17 000.00 €	17 000.00 €
19 1 7	Travaux 2019 école élémentaire		20 000.00 €	20 000.00 €
19 1 8	Aménagements mairie		5 000.00 €	5 000.00 €
Eclairage public (2)				
19 2 1	Eclairage public rue de la Thibaudiere		60 000.00 €	60 000.00 €
Voirie (3)				
19 3 1	ADS		10 000.00 €	10 000.00 €
Matériels (5)				
19 5 1	Signalétique		31 000.00 €	31 000.00 €
19 5 2	Matériels informatiques EJE 2019		1 000.00 €	1 000.00 €
19 5 3	Matériels école maternelle		6 900.00 €	6 900.00 €
19 5 6	Informatisation ST		7 000.00 €	7 000.00 €
19 5 7	Médiathèque 2019		21 600.00 €	21 600.00 €
Terrains (6)				
1961	Travaux EPTB Chamalan		9 000.00 €	9 000.00 €

TOTAL	1 007 610.00 €	2 577 968.59 €	3 585 578.59 €
--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------



Sont provisionnés en sus 43 800 € au 238 pour payer les avances sur travaux.

Endettement pluriannuel*Sans nouvel emprunt et sans la dette Syder*

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	209 455.40 €	57 823.59 €	151 631.81 €	0.00 €	0.00 €	1 392 728.07 €
2020	207 889.60 €	51 720.89 €	156 168.71 €	0.00 €	0.00 €	1 241 096.26 €
2021	206 269.27 €	45 374.02 €	160 895.25 €	0.00 €	0.00 €	1 084 927.55 €
2022	204 662.70 €	38 843.11 €	165 819.59 €	0.00 €	0.00 €	924 032.30 €
2023	203 046.62 €	32 096.25 €	170 950.37 €	0.00 €	0.00 €	758 212.71 €
2024	197 597.23 €	25 128.87 €	172 468.36 €	0.00 €	0.00 €	587 262.34 €
2025	141 702.26 €	17 989.71 €	123 712.55 €	0.00 €	0.00 €	414 793.98 €
2026	110 926.59 €	13 219.39 €	97 707.20 €	0.00 €	0.00 €	291 081.43 €
2027	79 115.16 €	9 123.32 €	69 991.84 €	0.00 €	0.00 €	193 374.23 €
2028	55 987.99 €	6 603.49 €	49 384.50 €	0.00 €	0.00 €	123 382.39 €
2029	21 237.94 €	4 262.28 €	16 975.66 €	0.00 €	0.00 €	73 997.89 €

Ratios comparatifs

	2018	2019	<i>Moyenne de la strate données 2017 DGFIP</i>
Nombre d'habitants (population légale)	3 522	3 510	
Résidences secondaires	20	20	
Potentiel financier par habitant	1 498.65	1 526.24*	841.69
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	762.4	784.46*	712
Produits des impositions directes/ habitant	189.35	201.14*	375
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	1029.8	914.14*	878
Dépenses d'équipement brut/habitant	647.88	1 036.86*	299
Encours de la dette / habitant	395.44	396.79*	702
DGF/ habitant	23.2	14.25*	144
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	48.35 %	51.57 %	41.12 %
Dépense de fonctionnement + capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	81.52%	95.32%	94.42%
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	62.91 %	113.42 %	34.05 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	38.40 %	43.41 %	79.95 %

* la variation des ces ratios est également à mettre en corrélation avec la baisse du nombre d'habitants